Mardi de la CLEF #21 : "Les femmes dans les métiers de l'accompagnement. »

Une image contenant texte

Description générée automatiquement

Nous sommes à l’heure à la Cité Audacieuse ! Chaque premier mardi du mois, la CLEF organise ce type de débat. Les noms des auditrices inscrites sont impressionnants : **Brigitte GRESY**, **Jacqueline SPIRE**, **Martine LEVY**, **Marie Hélène FRANJOU,** et **Claire DESAINT.** Trois hommes dans l’auditoire. 13 auditrices en ligne et une vingtaine en présentiel.

En introduction, **Céline THIEBAULT-MARTINEZ**, la présidente de la CLEF, ouvre cette conférence.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a démontré l’extraordinaire nécessité des métiers du CARE, ceux de l’accompagnement. **Le CARE, c’est soigner, mais aussi prendre soin, être attentif.** Ces métiers servent à la préservation du fil de la vie ordinaire. Cette découverte a été un magnifique coup de projecteur lors du confinement, mais quelques années plus tard le projecteur s’est éteint. La littérature sur ces métiers est pourtant extrêmement importante. La notion de care est multidimensionnelle.

L’écrivaine **Sandra LAUGIER** explique dans « « l’éthique du care » la nécessité de l’attention à autrui par des gestes très simples, par exemple comme de rendre visite à des personnes âgées isolées. **Le Care, c’est surtout un travail,** parfois même un sale travail. Depuis toujours les métiers du care permettent à bon nombre des femmes de travailler hors de chez elles et de ne pas être cantonnées aux quatre murs de leur domicile. Mais ces métiers sont tous assez **mal rémunérés**. Les données des arrêts de travail, maladies professionnelles et des accidents du travail font une telle somme qu’elles démontrent une grave négligence institutionnelle.

En France, ces métiers comptent 650.000 salariées dont seulement 37% d’hommes, avec une baisse effective à 27% pour les hommes et une hausse de 40,6% pour les femmes !

Les postes les plus accidentogènes sont d’abord les activités de services à la personne, à domicile, comme le montre le nombre de jours d’arrêt plus important et pour des causes liées aux manutentions manuelles. Il y a une hausse de 158% du nombre des maladies professionnelles pour les femmes depuis 10 ans et surtout dans les métiers du nettoyage.

On se rend compte que le travail domestique ou les tâches domestique font complètement partie des métiers du CARE. Et enfin, c’est sans compter avec le Burn-out de ces femmes qui subissent la double journée entre métier et travail domestique.

**Dafna MOUCHENIK**, directrice d'une structure d'aide à domicile parisienne, sort un livre qui conte le quotidien des auxiliaires de vie : « La vie chez soi. ». Intervenante sociale SAF et **directrice d’un centre de service et d’accompagnement** elle vient d’être récemment promue au titre de chevalière de la légion d’honneur. Elle nous explique que son but bien sûr est d’accompagner les gens le mieux qu’ils le souhaitent. Elle a donc créé un service dans ce secteur, en employant des femmes seules, sans formation, celles qui se retrouvent en première ligne comme victimes collatérales des structures sociales. Elle a d’abord eu comme préoccupation première de leur construire des emplois du temps cohérents, pour organiser leur vie quotidienne de mamans et de leurs enfants. Puis elle a voulu organiser pour toutes une **formation qualifiante**. La formation est un levier très puissant pour l’émancipation. Mais si pour une entreprise c’est prendre le risque qu’elle s’en ira, c’est aussi donner la chance qu’elle continuera à faire un métier d’auxiliaire de vie qu’elle aimera.

C’est un très beau métier, très ouvert sur l’autre, très enrichissant moralement. Le problème est celui des financements. Gérer les personnes qui travaillent à domicile est extrêmement délicat.

Dans son livre :  «  Les femmes du lien », **Vincent JAROUSSEAU** raconte l’histoire de Marie BASILE qui, ayant eu un grave accident du travail avec de gros problèmes de dos, n’a ensuite pu avoir qu’un travail mi-temps. Aussi il a fallu trouver une cliente qui a pu financer 4 à 5 heures par jour pour la maintenir en poste. Effectivement, les services à la personne sont payés à l’heure et **toujours en dessous des rémunérations minimum**. Celles-ci ne tiennent pas compte des temps de formation, de temps pourtant essentiels d’échange et de transports. Sinon on aboutirait à creuser le « reste à charge » des gens. Des « plateformes de soins à domicile » arrivent maintenant à pointer à la minute près le temps passé au domicile alors que cela ne fait qu’aggraver les choses.

**Aude BOISSEUIL** est responsable des affaires européennes à la FEPEM - Fédération des particuliers employeurs de France- L’Union Européenne a invité les états membres à réfléchir sur ces métiers du Care. **Ursula VON DER LEYEN a pu publier une déclaration commune des pays européens** sur une stratégie globale sur tous ces métiers du soins et de l’accompa-gnement à domicile. C’est le Care, dit en direct, avec le ménage, le jardinage, les gardes des enfants : 80% de ces professionnelles sont des femmes et représente **10 millions de travailleuses en Europe.** Cela représente environ 4% des emplois mais le plus souvent ces emplois sont **non déclarés**.

Il y a donc une volonté de faire de l’Europe un chantier avec un projet de signature à GÖTEBORG portant sur **les droits sociaux** pour ces professions du Care.

Les **travailleuses aidantes informelles** sont toutes les personnes qui ont été amenées à aider des personnes vulnérables (famille, coompagnons). Elles sont **52 millions en Europe** et représentent 80% de la prise en charge . Ces Aidantes Informelles sont évaluées à 80 % pour une aide sur une base journalière, soit 67 millions de femmes (avec 23 % d’hommes) qui sont obligées de ne pas travailler parce qu’elles sont aidantes. Plusieurs recommandations du conseil des états membres ont été écrites par la commission, puis ont été ensuite négociées et votées le 8 Décembre 2022. Mais **les Etats membres font ce qu’ils veulent** pour leur mise en œuvre. Et en particulier pour la petite enfance, tous les chiffres ont été revus à la baisse et surtout pour tous les métiers du domicile. Pour la plupart des Etats membres, la question paraît vite réglée : comme ces métiers ont toujours été assurés par des femmes, et ce pendant des centaines d’années, pourquoi créer et rémunérer des professions spéciales et leur reconnaître des compétences acquises comme aidantes informelles. Toutes les professionnelles du soin et du CARE et les aidantes sont en grande souffrance, méprisées par le système néolibéral.

**Brigitte GRESY** va conclure cette présentation. Elle est une haute fonctionnaire française, inspectrice générale des affaires sociales depuis 2006, spécialiste sur les questions de l’égalité entre les hommes et les femmes et l'auteure du rapport sur l’égalité professionnelle remis en juillet 2009 au ministre du travail. Elle a été présidente du Haut Conseil à l’Égalité Femmes/Hommes. Elle rapporte que de nombreux métiers comme ces métiers du care ont été plutôt déconsidérés qu’autre chose dans ces moments de crise, malgré les positionnements publiques de la période du confinement. Ces métiers sont considérés comme procédant de compétences qui se développent de **façon acquise, naturellement, le long des lignages féminins de filles en femmes.** C’est un cercle vicieux qui fait que **les jeunes garçons ont peur d’endosser cette double déconsidération**, en choisissant des métiers de femmes et des métiers de pauvres.

Pourtant ces métiers sont très durs avec des conditions de travail très difficiles. Ils exigent des compétences extrêmement ciblées et en particulier nécessitent d’anticiper complètement les besoins des personnes. La plus importante question est **la valorisation de ces compétences**. Surtout il nous faut impérativement **remettre à plat la pondération des critères éthiques et sociaux**. Ils survalorisent l’argent et dévalorisent les soins aux enfants et aux personnes vulnérables.

Comment procéder pour « requalifier » les métiers du care ? Il est indispensable de considérer qu’un travail est de valeur égale à un autre si la comparaison se fait sur des compétences précises. Cela exige de **comparer des ensembles de pratiques professionnelles** qui tiennent compte de tous les facteurs, de l’expérience acquise à la charge physique ou nerveuse. Pour ces métiers du care, il y a de nombreux **critères manquants** (comme ne pas tenir compte de la pénibilité du port de charge), **des critères manqués** (des caractéristiques très peu présentes et très peu prises en compte comme les tâches anonymes de ces gardiennes d’immeuble par exemple qui « gèrent » les jeunes des étages, portent les poubelles et prennent physiquement des risques tous les jours) et **des savoirs faire discrets** ( l’efficacité silencieuse des panseuses des blocs opératoires par exemple, le souci du ménage « bien fait » de la part de celles qui passent dans le silence derrière les autres avec à l’esprit une recherche qualité permanente). Tous ces manques de prise en compte doivent être corrigés et doivent conduire à **obtenir une meilleure rémunérations**. Ainsi seront modifiée la perception de ces emplois et l’attirance des hommes pour ces emplois et faire avancer la mixité.

Cette nouvelle évaluation des métiers du care va aboutir à cette notion fondamentale du **progrès de productivité dans la sphère de l’entreprise grâce au care professionnel.** En effet valoriser l’interdépendance entre les différents acteurs dans les entreprises sera une source de progrès social.

Pour changer la société en profondeur, il va falloir permettre **l’extension du domaine du care du domaine du privé à celui de l’entreprise**. Il faut développer le CARE dans une écologie sociale fondée sur une gouvernance horizontale d’un management bienveillant ,évolutif et solidaire .

Par Olivier Manceron, administrateur de FDFA